

MESURES PRÉVUES

Objectif stratégique n° 3 : Favoriser une mise en œuvre efficace de l'équité en matière d'emploi	
4. Mesure : Élaborer un programme d'information et de communications	Délai d'exécution/Domaine de responsabilité
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les employés à l'importance de valoriser la diversité et les différentes initiatives d'équité en matière d'emploi • Constituer une trousse d'information de documents variés à utilisation facile (information écrite, vidéos, etc.) • Appuyer publiquement le programme d'équité en matière d'emploi • Promouvoir un centre de ressources sur l'équité en matière d'emploi • Publier et promouvoir un programme annuel visant à mettre en œuvre l'équité en matière d'emploi et la diversité de l'effectif selon le sexe • Évaluer les progrès réalisés et fournir des mises à jour à tous les employés • Consulter, sur une base régulière, les membres des groupes désignés pour obtenir de l'information en retour • Communiquer avec les employés et les gestionnaires sur tous les aspects de l'équité en matière d'emploi de façon régulière et continue 	<p>1994-1995/Cadres supérieurs, APSC et BCC</p> <p>1994-1995/BCC et APSC</p> <p>1994-1995/ Cadres supérieurs, APSC et BCC</p> <p>1994-1995/APSC, BCC et tous les gestionnaires</p> <p>1994-1995/APSC, BCC et tous les gestionnaires</p> <p>1994-1995/APSC, BCC et tous les gestionnaires</p> <p>1994-1995/APSC</p> <p>1994-1995/Cadres supérieurs, APSC et BCC</p>